

Le problème de la fraternité dans l'Eglise Catholique Romaine **par Philippe Brindet**

le 21/04/2007

Société pourtant fortement hiérarchisée, l'Eglise produit ces dernières décennies un discours accentuant la positivité de la fraternité. Ce discours est essentiellement motivé par "l'option préférentielle pour les pauvres" d'une part et le littéralisme bibliste d'autre part. Voici deux aspects que nous allons développer plus loin.

o
o o

Mettre en cause l'idée de fraternité, ou simplement la questionner, est une démarche qui ne va pas de soi dans la société française contemporaine. Fortement déchristianisée, la société française est maintenant conformée à l'idéologie des droits de l'homme. Or cette idéologie s'articule sur trois valeurs fondatrices qui sont : la liberté, l'égalité et la fraternité.

On peut donc facilement comprendre pourquoi la mise en cause du concept de fraternité est devenue une démarche anti-sociale que bien peu acceptent de porter sur la place publique. Recourant à la promotion incessante d'une valeur commune de fraternité, la société civile et l'Eglise ne sont pas disposées, pas plus l'une que l'autre, à laisser s'interroger sur cette valeur fondatrice d'un pacte social toujours menacé par les extrémismes si on en croit le conformisme le plus répandu.

Aussi, toute réflexion critique sur le concept de fraternité, tel qu'il est actuellement socialement imposé dans les esprits, est le plus souvent rejetée et son auteur poursuivi, au nom de la fraternité. Le paradoxe n'atteint cependant pas les conformistes, ce qui depuis Voltaire, le plus fanatique des dénonciateurs du fanatisme, et Robespierre (pas de liberté pour les ennemis de la liberté) est devenu une longue tradition.

o
o o

Malheureusement, les esprits les plus conformistes s'accordent à penser que jamais la société française n'a été moins fraternelle. Près de 700.000 personnes sont sans domicile fixe et près de deux millions habitent dans des logements insalubres.

Les jeunes adultes sont contraints de loger dans la demeure paternelle ou maternelle alors même qu'ils travaillent, ou sont contraints de cohabiter dans des co-locations hasardeuses pour la vie privée, à cause de la modicité de leurs revenus et du coût prohibitif du logement.

Les personnes âgées sont exclues du mécanisme de production économique, même au simple sens culturel de ce terme, par l'abaissement de l'âge de la retraite et l'érosion des montants monétaires des pensions de retraite devant la hausse du coût de la vie.

On pourrait multiplier les exemples de ces situations sociales qui amènent l'esprit critique à constater que plus la fréquence du mot de fraternité et de ses dérivés augmente, plus le rejet des uns par les autres s'augmente, probablement au motif qu'ils sont plus ou moins frères.

Il est donc manifeste que l'invocation civile de la fraternité n'est plus qu'une formule, au mieux incantatoire, dont on se passera de rechercher ici les raisons et les causes.

o

o o

Les évêques français ont produit un Message d'octobre 2006 concernant les "prochaines" élections et qui s'intitule de manière accusatoire et dans la plus meilleure tradition jacobine : "Qu'as-tu fait de ton frère ?". Ils organisent le discours ecclésiastique selon les trois valeurs démocratiques de la société civile et mettent l'accent sur la fraternité.

On se bornera ici à dénoncer un discours duplice dans la mesure où les évêques français se sont volontairement associés à la gestion sociale de l'Etat français dont ils dénoncent maintenant les fautes. Le ton de ce discours ne peut étonner parce qu'il dure depuis les origines de la France, dont tout le monde sait qu'ils se trouvent dans la Déclaration des Droits de 1789. On trouvera dans le message d'octobre 2006 des locutions entières tirées des écrits publiés sous le nom de "abbé Grégoire", évêque français de 1791.

C'est donc parmi les membres de la société française, qu'ils soient indistinctement laïcs ou ecclésiastiques, qu'il faut rechercher les auteurs de cette défaillance de la fraternité sur lequel tous s'accordent.

o
o o

Fraternité ? Mais qu'entendent donc les ecclésiastiques de l'Eglise gallicane avec ce terme.

Dans l'introduction de leur Message d'Octobre 2006, les évêques frappent "forts" :

"Qu'as-tu fait de ton Frère ?"

Cet appel de Dieu à la conscience de l'homme a traversé les âges. A la veille d'échéances électorales ...nous voulons comme évêques, ... le faire retentir avec force."

Il faut donc bien comprendre que l'interrogation de la fraternité que pose les évêques est de type autoritaire et en rien moins que fraternelle. C'est au nom du Dieu tout-Puissant que, revêtus de la puissance du sacre épiscopal, les évêques prononcent la condamnation de ceux qui sont moins frères que les autres.

Dans cette *Introduction*, les évêques font une déclaration de soumission aux puissants :

"Notre société cherche à donner à chacun le plus d'autonomie possible. Elle veut protéger contre les aléas de la vie mais conduit aussi, souvent, à une profonde solitude. Comment construire une société de liberté qui soit plus fraternelle, luttant contre l'exclusion par des choix politiques mais appelant aussi chaque citoyen à la responsabilité et à l'engagement personnel ?

Cette fraternité correspond aux exigences de notre foi. Nous ne pouvons nous adresser à Dieu, chaque jour, en lui disant Notre Père sans prendre conscience qu'il est le Père de tous les hommes avec lesquels il nous demande de dire « nous », en étant solidaires de chacun.

Construire une cité plus fraternelle, tel est le devoir d'un chrétien, tel est aussi l'idéal républicain. Qui ne voit que la liberté et l'égalité sans la fraternité deviennent lettre morte ? La violence qui s'est déchaînée ici, la crainte de l'avenir qui s'est

manifestée là, le souci de garder le pouvoir et d'accumuler l'argent ailleurs, montrent que les hommes ont du mal à vivre dans l'amitié et le respect de l'autre."

Ce n'est donc pas sur des motivations religieuses que les évêques se fondent mais sur une déclaration idéologique d'allégeance politique du catholicisme. En identifiant le devoir du chrétien à l'idéal républicain, les évêques constituent la démocratie chrétienne en une théocratie.

Etudions d'abord la position de la République française. En quoi la démocratie de la république française est-elle chrétienne ? De quelle partie de la Constitution les évêques tirent-ils cette identification du devoir chrétien et de l'idéal républicain ?

Tout au contraire, le préambule de la Constitution de 1958 dispose :

" Article 1er - La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion."

La république est laïque. Il n'existe donc aucune raison idéologique pour que la République accepte la démarche idéologique des évêques. Bien au contraire. L'Etat est contraint par sa logique laïque d'écarter toute prétention de pontifes religieux à dicter une conduite politique ou sociale, qu'ils soient pasteurs ou évêques, imams ou rabbins, leur faisant défense de s'impliquer de quelque manière que ce soit et surtout pas religieuse dans la vie politique ou sociale.

Il ressort clairement du concept de laïcité que l'idéal républicain ne peut pas accueillir le devoir du chrétien.

Du point de vue d'évêques catholiques, comment et pourquoi accepter l'identification du devoir du chrétien avec l'idéal républicain ?

D'abord, pour être évêque, on n'en est pas moins citoyen. Les évêques constituent dans l'idéal républicain une association libre de citoyens libres qui exercent leurs droits civiques dans le cadre d'une association dénommée "les évêques de France" ou encore "l'église catholique en France" ou toute autre raison sociale que l'on voudra. A ce titre, nul ne peut leur contester le droit d'invoquer le nom de Dieu de faire telle chose publique qui leur convient, sous réserve de la légalité de la chose.

De ce point de vue, les évêques signataires du Message d'octobre 2006 semblent avoir le droit républicain pour eux.

o
o o

Mais, le fait que les évêques identifient dans le Message d'octobre 2006 le devoir du chrétien et l'idéal républicain pose le problème de savoir si après avoir admis la mort de Dieu, les évêques ne sont pas en train d'admettre la mort de l'Eglise.

En effet, pourquoi faudrait-il qu'une différence apparaisse dans la société française qui serait dénommée "catholique" si le devoir du "chrétien" s'identifie à l'idéal républicain. Il suffit que les évêques se dénomment simplement "citoyens" comme tous les autres et renoncent à une distinction qu'ils tiennent sensiblement d'une organisation étrangère, l'Eglise catholique romaine.

Par ailleurs, les évêques revendiquent une autorité de discipline sur les fidèles. On peut légitimement s'interroger sur la compatibilité de ce point de vue d'autorité à l'intérieur de la République Une et

indivisible. Particulièrement, l'article 3 de la Constitution indique :

"Article 3 :

La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum.

Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice."

Or, les évêques ne sont pas des représentants du peuple et la souveraineté nationale ne leur délègue aucun pouvoir. Il en résulte que le Message d'octobre 2006 ressort davantage de l'interdiction du second alinéa de l'article 3 précité que de l'exercice d'une activité politique permise dans un cadre associatif.

Le principe de laïcité n'est donc pas respecté lorsque des citoyens se revêtent des insignes de la religion, fusse pour promouvoir l'idéal républicain, la laïcité doutant par principe que les devoirs du chrétien puissent respecter l'idéal républicain.

En effet, raisonnons par "l'absurde". Si le devoir du chrétien pouvait réellement s'identifier avec l'idéal républicain, pourquoi existerait-il une loi dite de séparation de l'Etat et de l'Eglise, votée en 1905 et toujours en vigueur ?

Bernard Stasi, Commissaire de la République pour la Célébration du centenaire de cette séparation a édité au nom de la République un livret de la laïcité, consultable sur le site du gouvernement français et qui déclare :

"La loi de 1905 affirme donc la dissociation de la citoyenneté et de l'appartenance religieuse. La France cesse de se définir comme une nation catholique. "

On en déduit deux choses du point de vue républicain.

Tout d'abord, la France n'est pas une nation catholique. Il en résulte que l'idéal républicain à cause du refus du communautarisme que contient le principe de laïcité, ne peut contenir le devoir du chrétien.

Ensuite, la citoyenneté est exclusive de l'appartenance religieuse.

La position du Message d'octobre 2006 est donc en violation du principe de laïcité.

o
o o

Ce qu'il faut bien comprendre dans l'idéologie républicaine, c'est que pour elle la religion n'est qu'un aspect culturel parmi d'autres et plus encore, qu'aucune religion ne peut prétendre à une quelconque influence dans la vie sociale.

Ainsi, la fraternité prônée par les évêques comme une valeur commune du christianisme au nom de Dieu et de la république au nom de l'idéal républicain est une non-chose, un néant.

En effet, la fraternité républicaine se suffit à elle-même en ce sens qu'elle est constitutive de la nation républicaine. C'est bien ainsi que l'Etat républicain, dit pas l'autorité républicaine le considère :

"Mais la laïcité, c'est aussi et surtout la fraternité. Parce qu'elle

reconnait et respecte les différences culturelles, spirituelles, religieuses, elle a aussi pour mission, et c'est la plus noble de toutes, de créer les conditions permettant à tous de vivre ensemble, dans le respect réciproque et dans l'attachement commun à un certain nombre de valeurs. "

Le vivre ensemble de l'Etat républicain ne peut se trouver d'une quelconque manière la propriété d'une fraction du Peuple.